



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social :

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

Siège administratif :

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

Décision du Président

N° DEC-2022-25-1-1

Date : 18/10/2022

Objet : Autorisation de lancer un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité relatif à la fourniture, livraison, installation et mise en service de matériels électroménagers.

VU

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu la délibération D-2021-2251-1 du 21 octobre 2021 autorisant le lancement de la consultation relative à la fourniture, livraison, installation et mise en service de matériels électroménagers ;

Vu l'absence de remise de propositions à la date limite ;

Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne

DECIDE

De lancer un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité conformément aux dispositions de l'article R2122-2 du code de la commande publique.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,
Paul-Marie BLANC



Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :	20/10/2022
Expédiée à la Préfecture le :	31/10/2022
Publiée sur le site internet le :	31/10/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.